

Adjudications 1958. Vu par Nous  
Préfet de Mayenne et Mayelle, en ce  
qui concerne la location de la fête nationale  
des termes de la circulaire insérée au Recueil  
des Actes administratifs n° 13 du 1. Mai 1957

7 février 1958

Le Conseil municipal décide de mettre en adjudication en 1958 :

- les herbes des chemins ruraux

- la fête nationale,

et désigne M. M. Déchanet Alexandre et Charles Paul pour assister M. le Maire

dans ces adjudications.